

PLAN LOCAL D'URBANISME



**Mémoire en réponse de
l'avis MRAe**



REVISION ALLEGEE N°1

COMMUNE DE SOLLIES-TOUCAS

Recommandation	Réponse
<i>La MRAe recommande de présenter les superficies de chacun des 15 secteurs de projet ainsi que leurs caractéristiques (proximité d'un corridor écologique, topographie du terrain, qualité du couvert végétal...).</i>	La superficie des secteurs ainsi que leurs caractéristiques seront ajoutées dans l'état initial.
<i>La MRAe recommande de justifier la compatibilité de la révision allégée avec le SCoT de Provence Méditerranée et sa cohérence avec le PADD concernant la protection de la trame verte et bleue.</i>	La compatibilité de la révision allégée avec le SCoT et le PADD sera complétée pour répondre aux recommandations de la MRAe.
<i>La MRAe recommande de préciser si des secteurs de projet intersectent des éléments de la trame verte et bleue à préserver (corridors notamment), en l'objectivant sur une carte, et de reprendre l'analyse des incidences de la révision allégée sur les continuités écologiques.</i>	L'état initial sera complété par un croisement entre les secteurs et la TVB communale. L'analyse des incidences de la RA sur les continuités écologiques sera également ajoutée.
<i>La MRAe recommande de reprendre l'évaluation environnementale du projet de révision allégée du PLU en complétant l'état initial par des inventaires au droit des secteurs de projet, en hiérarchisant et en spatialisant les enjeux du territoire et, pour la bonne information du public, en les juxtaposant avec les secteurs de projets. Elle recommande également de procéder à une analyse étayée des effets de la révision allégée du PLU sur l'environnement et de présenter le cas échéant des mesures d'évitement et de réduction adaptées et proportionnées, de nature à proposer une évolution cohérente de la trame verte et bleue.</i>	L'état initial de l'environnement pourra être complété par des inventaires bibliographique notamment à l'aide de la base de données Silene. De même, les enjeux des secteurs seront définis. L'analyse des incidences sur les milieux naturels et la biodiversité sera complétée suite à l'intégration de ces nouveaux éléments. Néanmoins, les inventaires naturalistes ne sont pas réalisés à l'échelle d'un PLU.
<i>La MRAe recommande d'explicitier les incidences des ajustements des espaces verts protégés sur le site Natura 2000 « Mont Caume – Mont Faron – forêt domaniale des Morières » et, le cas échéant, de traduire dans les pièces du PLU les éventuelles mesures d'évitement ou de réduction.</i>	L'analyse des incidences sur le site Natura 2000 sera complétée pour répondre à la recommandation de la MRAe.
<i>La MRAe recommande d'explicitier l'analyse des incidences sur le paysage et le patrimoine.</i>	L'analyse des incidences sur le paysage et le patrimoine sera complétée.